

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne

**COMITE SYNDICAL
A MIOS (33) et en visioconférence**

**Séance du 28 mars 2022
Délibération n°2022-56**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : Mme LE YONDRE Nathalie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, Mme BEAUMONT Patricia, Mme LONGUET Anne Sophie, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BOUFFIN Yann ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. FORET Thierry ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. LASSALLE Jean-Claude ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Anaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

ECOMUSEE

TARIFS BILLETTERIE 2022 - REGIE 21205

TARIFS REDUITS :	
Les réductions s'appliquant sur présentation d'un justificatif et sont nominatives :	
Conditions : sénior 68 ans et plus ; personne en situation de handicap et 1 accompagnant ; carte famille nombreuse ; carte CNAS ; Pass Culture jeune ; Pass Education ; chômeur ; étudiant ; ancien combattant ; grand mutilé de guerre ; bénéficiaire des minimas sociaux et titulaire du minimum vieillesse	
Les réductions s'appliquant sur présentation d'un justificatif :	
Conditions : sur présentation d'un coupon carte réduction ; bon de réduction Ecomusée ; C.E. conventionné ; guide du Routard ; tarif dernier train de 16h10	
Pour les C.E. (ayant signé une convention de l'année en cours) la réduction ne s'applique qu'au détenteur de la carte C.E. de l'année en cours nommé le « bénéficiaire » son conjoint et ses ayants droits mineurs	
ADULTE	11.00€
JEUNE DE 4 A 17 ANS	8.00€
FAMILLE (2AD/2ENF)	35.00€ (ou 8,75€ x 4)
FAMILLE (2AD/ 3ENF)	42.00€ (ou 8,40€ x 5)
ENFANT SUPPLEMENTAIRE à partir du 4ième enfant	4.00€/enfant

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne

**COMITE SYNDICAL
A MIOS (33) et en visioconférence**

**Séance du 28 mars 2022
Délibération n°2022-56**

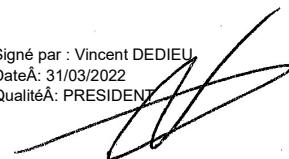
TARIFS PROFESSIONNELS (€)	
ADULTE	8.40€
JEUNE DE 4 A 17 ANS	6.40€
JEUNE 4 A 17 ANS BILLET PARTENAIRE CONVENTIONNE remise (6,40 -6 %) OT	6.02€
ADULTE BILLET PARTENAIRE CONVEN- TIONNE remise (8,40 -6 %)	7.90€
VISITE GUIDEE (par visiteur) PARTE- NAIRE CONVENTIONNE remise (2,50 - 6%)	2.35€
ATELIER (par visiteur) PARTENAIRE CON- VENTIONNE remise (5,00 -6 %)	4.70€
FRAIS DE DOSSIER	0.00€
scolaires OT MIMIZAN visite guidée Mar- quèze remise (8,50-10%)	7.65€
scolaires OT MIMIZAN visite libre Mar- quèze remise (6,50-10%)	5.85€
scolaires OT MIMIZAN visite libre + atelier Marquèze remise (8,50-10%)	7.65€
jeu découverte OT MIMIZAN (130,00-10%)	117.00€
groupe adultes OT MIMIZAN visite guidée Marquèze remise (13,00-10%)	11.70€
groupe adultes OT MIMIZAN visite libre Marquèze (10,50 -10%)	9.45€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ces tarifs billetterie complémentaires 2022.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 31/03/2022
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte